

EDF et son ex-PDG Proglio jugés à Paris

Douze autres personnes sont aussi soupçonnées de favoritisme. En cause, des contrats pour un total de 22 millions d'euros.

EDF, son ex-PDG Henri Proglio ainsi que douze autres personnes sont jugés à partir d'aujourd'hui à Paris pour des soupçons de favoritisme. Lors de ce procès qui doit durer deux semaines, comparaitront notamment l'entreprise publique représentée par l'un de ses cadres, l'ancien secrétaire général Alain Tchernonog, la société de l'ex-PDG de Vivendi Jean-Marie Messier ou Loïk Le Floch-Prigent, 80 ans, ancien patron de GDF et de la SNCF.

En cause, quarante-quatre contrats de consultants passés entre 2010 et 2016 pour un total d'environ 22 millions d'euros, tous conclus sans mise en concurrence.

L'affaire a débuté par un signalement en 2016 de la Cour des comptes qui a mené à l'ouverture d'une enquête préliminaire par le Parquet national financier (PNF). Des missions de « conseil en communication », « conseil stratégique », « gestion des risques », « renseignement » ou « lobbying », pour des montants allant de 40 000 à 4 millions d'euros sur plusieurs années, sont au cœur des soupçons.

L'accusation estime que ces contrats ne pouvaient pas être conclus de gré à gré car aucune des déroga-



Henri Proglio fut patron d'EDF entre 2009 et 2014. | PHOTO : BENOIT TESSIER, REUTERS

tions prévues par la réglementation ne pouvait s'appliquer à ces marchés. Mais la défense d'Henri Proglio, qui encourt deux ans d'emprisonnement et 200 000 € d'amende, affirme qu'il est « **innocent des faits qui lui sont reprochés** ». Les autres accusés contestent également l'infraction.

En revanche, six consultants ont déjà été condamnés à des amendes via des procédures de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (« plaider-coupable ») dont le fondateur de Havas Stéphane Fouks ou la société de communication Image 7 d'Anne Méaux.

Soupçons de favoritisme : EDF et son ancien P-DG Henri Proglio jugés à Paris

● Le géant de l'électricité et son ancien P-DG à la barre : EDF, Henri Proglio, âgé de 74 ans, ainsi que douze autres personnes, sont jugés à partir de ce mardi, à Paris, pour des soupçons de favoritisme autour de contrats de consultants, entre 2010 et 2016.

Lors de ce procès, qui doit durer deux semaines, comparaitront celui qui fut patron d'EDF entre 2009 et 2014, et l'entreprise publique représentée par un de ses cadres, l'ancien secrétaire général, Alain Tchernonog, ainsi que onze consultants.

44 contrats litigieux

L'affaire a débuté par un signalement, en 2016, de la Cour des comptes, qui a mené à l'ouverture d'une enquête préliminaire par le Parquet national financier (PNF). Des perquisitions ont été réalisées en 2017 et 2018, au siège social d'EDF au cœur de Paris et dans la tour de la Défense, ainsi que dans des locaux de consultants.

Quarante-quatre contrats litigieux ont été identifiés pour un total d'environ 22 millions d'euros, tous conclus sans mise en concurrence et paraphés soit par Henri Proglio, soit par le secrétaire général, soit par d'autres directeurs. Communicants, anciens dirigeants d'entreprises, politiques, magistrats, avocats et journalistes... ont signé pour des missions de « conseil en communication », « conseil stratégique »,

« gestion des risques », « renseignement » ou « lobbying », associées à des montants allant de 40 000 à quatre millions d'euros sur plusieurs années. Pour l'accusation, ces contrats ne pouvaient pas être conclus de gré à gré : aucune des dérogations prévues par la réglementation ne pouvait s'appliquer à ces marchés.

« Absence d'enrichissement personnel »

Henri Proglio, qui encourt pour favoritisme deux ans d'emprisonnement et 200 000 euros d'amende (ou le double du produit de l'infraction), est « innocent des faits qui lui sont reprochés », ont déclaré ses avocats, M^{es} Jean-Pierre Mignard et Pierre-Emmanuel Blard. « Nous allons demander la relaxe, d'abord parce qu'une grande partie des faits sont prescrits et parce que, pour qu'il y ait favoritisme, il faut une volonté occulte. Or, tout a été d'une publicité rare, la volonté de cacher est absolument absente de ce dossier », ont-ils poursuivi, soulignant aussi « l'absence d'enrichissement personnel ».

À l'issue de son enquête, le PNF a décidé de ne pas poursuivre les consultants ayant bénéficié de marchés inférieurs au seuil de « procédure formalisée », soit en dessous d'environ 400 000 euros à l'époque. Cela concerne, notamment, l'ex-ministre Claude Allègre et l'ancienne secrétaire d'État, Jeannette Bougrab.



L'ex-homme fort d'EDF Henri Proglio, jugé pour favoritisme, s'est taillé une réputation de dirigeant pugnace. Photo archives Patrick Kovarik/AFP